

## Compte-rendu du Conseil d'Ecole du 15 novembre 2018

Présents : Mr FEVRIER, Maire. Mme FIALON, adjointe au Maire. Mme MALGOUZOU, Directrice de l'école. Mme CELLOU, Mme FEYT, Mr GUIMONT, Mr JOHANY, Mme MONTIL, Mr MOURADOFF, Mme NOYGUES, Mme PIGOT, Mme VENZAC, enseignants. Mme YBORRA, Déléguée Départementale de l'Education Nationale. Mme ANSELME, directrice ALSH et TAP association Familles Rurales. Mme ARMANDIE Blandine, Mme BONNISSEAU Cécilia, Mme CAUMEL Jessica, Mme LUPIANEZ Claire, Mr PHILIPPE Sylvain, Mme SIMONET Cécile, Mme TREMET Valérie, représentants des parents d'élèves.

Excusés : Mme VIVENOT, Inspectrice de l'Education Nationale, Mr DELMAS, Délégué Départemental de l'Education Nationale suppléant. Mme PARAMELLE, enseignante. M. BASSET Philippe, Mme CALMEJANE Aurélie, Mme FALIES Laetitia, représentante des parents d'élèves.

Madame MALGOUZOU invite les participants à se présenter lors d'un tour de table. Deux secrétaires de séance sont désignées : Mme BONNISSEAU et Mme MONTIL.

### **I. Installation du Conseil d'Ecole – Attributions**

Il est tout d'abord voté à l'unanimité que, dans le cadre du RET, Réseau d'Ecoles du Territoire, avec l'école d'Omps, les conseils d'école se feront séparément : les problématiques de fonctionnement n'étant pas les mêmes pour ces deux écoles. Cependant les enseignants restent en étroite collaboration dans le cadre de projets et sorties communs (exemple : projet « Faites vos jeux », école et cinéma...).

Pour les personnes nouvellement élues, Mme MALGOUZOU rappelle les attributions du Conseil d'Ecole ainsi que sa composition.

Le conseil d'école est composé des membres suivants :

- le directeur de l'école ;
- le Maire ou son représentant et un conseiller municipal ;
- les maîtres de l'école ;
- un des maîtres du réseau d'aides spécialisées intervenant dans l'école ;
- les représentants des parents d'élèves,
- le délégué départemental de l'Education Nationale.

L'Inspectrice de l'Education Nationale de la circonscription assiste de droit aux réunions.

Il est rappelé que le Conseil d'Ecole peut être amené à donner son avis sur l'ensemble des questions qui concernent la vie de l'école, notamment :

- vote le règlement intérieur de l'école.
- établit le projet d'organisation de la semaine scolaire.
- dans le cadre de l'élaboration du projet d'école à laquelle il est associé, donne tout avis et présente toutes suggestions sur le fonctionnement de l'école et sur toutes les questions intéressant la vie de l'école, et notamment sur : les actions pédagogiques qui sont entreprises pour réaliser les objectifs nationaux du service public d'enseignement ; l'utilisation des moyens alloués à l'école ; les conditions optimales de scolarisation des enfants en situation de handicap ; les activités périscolaires ; la restauration scolaire ; l'hygiène scolaire ; la protection et la sécurité des enfants dans le cadre scolaire et périscolaire ;
- statue, sur proposition des équipes pédagogiques, pour ce qui concerne la partie pédagogique du projet d'école ;
- adopte le projet d'école ;
- donne son accord pour l'organisation d'activités complémentaires éducatives, sportives et culturelles ;
- est consulté par le Maire sur l'utilisation des locaux scolaires en dehors des heures d'ouverture de l'école.

Ont été élus comme représentants des parents d'élèves : Mme ARMANDIE Blandine, Mr BASSET Philippe, Mme BONNISSEAU Cécilia, Mme CALMEJANE Aurélie, Mme CAUMEL Jessica (suppléante), Mme FALIES Laetitia, Mme LUPIANEZ Claire, Mr PHILIPPE Sylvain, Mme SIMONET Cécile, Mme TREMET Valérie.

## II. Bilan de rentrée

Comme l'année dernière, le ministre de l'Education Nationale a proposé une rentrée scolaire en musique. Afin de répondre à cette demande institutionnelle, le groupe scolaire de Saint-Mamet-la-Salvetat a ouvert ses portes au son des « Cabrettes et Accordéons des Burons de Pailherols » afin d'accueillir musicalement les familles. L'équipe pédagogique tient à les remercier encore une fois pour ce bel accueil.

A ce jour, l'effectif total de l'école est de 146 élèves. Il se répartit comme suit :

### Effectif par classe au 17/10 :

T.P.S. / P.S.	Mme MONTIL	17 élèves (22 élèves en janvier)
M.S.	Mme MALGOUZOU / Mr JOHANY	12 élèves
G.S.	Mme PARAMELLE / Mme VENZAC	21 élèves
C.P.	Mme NOYGUES	21 élèves (22 en janvier)
C.E.1	Mme CELLOU / Mr JOHANY	16 élèves (17 en janvier)
C.E.2 / C.M.1	Mme PIGOT	18 élèves (12 C.E.2 et 6 C.M.1)
C.M.1	Mme FEYT	21 élèves
C.M.2	Mr MOURADOFF	20 élèves
Maître E	Mr GUIMONT	

Soit un total de 153 élèves d'ici la fin de l'année scolaire.

L'école est rattachée au RASED (Réseau d'Aide Spécialisé aux Elèves en Difficultés) d'Arpajon sur Cère : Mr GUIMONT Nicolas maître E, Mme GALVAING Marie-Pierre psychologue scolaire, et Mme BLANCHET Lydie, maîtresse G qui interviennent à l'école sur la demande des enseignants et/ou des parents.

Le RASED intervient sur l'école.

-La psychologue scolaire peut réaliser en concertation avec les parents des bilans et des suivis analysant les besoins rencontrés par certains élèves. Elle peut proposer aux enseignants, aux parents et aux élèves des entretiens qui permettent d'organiser au mieux des aides spécialisées.

Ces dernières sont assurées :

- par le maître E qui dispense une aide à dominante pédagogique aux élèves qui présentent des difficultés persistantes d'apprentissage scolaire. Il peut intervenir dans la classe des élèves concernés ou en regroupement d'adaptation (les élèves travaillent en dehors de leur classe d'origine). Il est absent pour le moment et ne savons pas la date de son retour.

- par la maîtresse G qui apporte une aide rééducative auprès des élèves qui rencontrent soit des difficultés à s'engager dans les activités scolaires, soit à devenir élève. Elle passe une demi-journée à l'école, le mardi après-midi.

Une plaquette de présentation du RASED est consultable sur le panneau d'affichage à l'intérieur de l'école, ou disponible sur demande.

Mme GANDILHON Magali, Mr GIRARD Franck, Mme GRENIER Laurence, Mme ESCASSUT Yolande interviennent sur l'école sur un poste d'Accompagnant des Elèves en Situation de Handicap. Ils accompagnent quatre enfants à besoins particuliers et peuvent intervenir le reste du temps dans les classes pour accompagner un groupe d'élèves.

### III. Règlement intérieur de l'école

Le règlement intérieur propre au Groupe Scolaire a été élaboré par l'équipe enseignante. Il est lu et soumis au vote du Conseil d'Ecole. Le règlement a été validé à l'unanimité. Il sera agrafé dans les cahiers de liaison et donné pour signature dans chaque famille.

### IV. Dispositif des Activités Pédagogiques Complémentaires

Les Activités Pédagogiques Complémentaires (APC) ont commencé pour toutes les classes à partir du C.P. Elles ne commenceront avec les élèves de G.S. qu'à partir de janvier 2019.

Les APC sont dispensés le lundi ou le mardi après la classe.

La directrice rappelle que les activités pédagogiques complémentaires (APC) viendront s'ajouter aux 24 heures d'enseignement hebdomadaire et se dérouleront en groupes restreints.

Les enseignants ont 36 heures allouées pour ces APC. Il peut, par exemple, s'agir d'une aide aux élèves rencontrant des difficultés dans leurs apprentissages, d'un accompagnement du travail personnel des élèves, d'une activité prévue par le projet d'école, ou des sorties avec dépassement d'horaires (ex : théâtre...).

Mme MALGOUZOU rappelle aux parents, qui rencontreraient des problèmes d'organisation (emplois du temps...) les amenant à refuser ces activités, de prendre contact avec l'enseignant afin de trouver une solution.

### V. Projets

L'équipe enseignante précise que le LSUN (Livret Scolaire Unique Numérique) sera complété de façon semestrielle par toutes les classes.

#### Communs :

Il a été choisi encore cette année de répartir au maximum les sorties par cycles, afin de réduire les coûts de transports.

→ Sorties régulières à la médiathèque de Saint Mamet pour toutes les classes. Participation au « Prix des Incorruptibles » en partenariat avec la médiathèque (MS au CM2). Nous remercions la municipalité pour l'achat des livres.

→ Dans le cadre de la semaine du goût, Christophe Lescure nous a proposé des projets pour toutes les classes. Pour les maternelles/CP/CE1 : dégustation de fruits et légumes crus. Pour les CE2/CM1 et CM1 préparation de bourriols et dégustation pour toute l'école. Pour les CM2, confection de pain d'épice (bonhomme et barre) et dégustation lors du repas à la cantine le jour suivant.

→ Sortie USEP Orientation au Parc Hélicas à Aurillac en septembre pour les CE2, CM1 et CM2.

→ Visite des Moines tibétains avec l'association de yoga de Saint Mamet pour les élèves du CP au CM2.

→ Intervention du SMOCE (Syndicat Mixte Ouest Cantal Environnement) pour les classes de MS, CE1 et CE2 portant sur le gaspillage alimentaire avec la réalisation de smoothies anti-gaspi les 22 et 23 novembre.

→ « Ecole et cinéma » : 3 films d'auteur au cinéma d'Aurillac du CE1 au CM2.

→ « Ecoles en chœur » pour les classes du CP au CM2 : apprentissage de chants pendant l'année scolaire et production du spectacle lors du Festival d'Expression Infantile au mois de mai-juin à Aurillac et lors de la fête de l'école.

→ Renouvellement partiel du conseil municipal des jeunes pour les classes de CE2 CM1 et CM2.

→ Arbre de Noël offert par l'APE dans les locaux du groupe scolaire, avec des cadeaux destinés à la classe au pied du sapin, le vendredi 21 décembre 2018 au matin. Lors de cette manifestation, des chocolats ou des bonbons seront distribués aux enfants.

→ Projet « Faites vos jeux » (Maternelle et CE1), en partenariat avec les conseillers pédagogiques de circonscription et départementaux. Il s'agit d'associer plaisir et apprentissage, renforcer la coopération entre

élèves, organiser des rencontres autour du jeu. Le but étant de concevoir un jeu et le partager avec les autres classes inscrites au projet. Certains éléments de ce projet seront aussi abordés par les CP.

→ Mr HUGUET intervient cette année en Occitan de la T.P.S/P.S. au C.M.2, le mardi du 5 mars jusqu'au 5 mai 2019. Il intervient 1 fois tous les 15 jours dans les classes de TPS/PS et MS.

→ Regroupements cantonaux sportifs : orientation pour toutes les classes de maternelle au Rouget ou à Marcolès, après les vacances d'avril. Cross : il a eu lieu au Rouget le vendredi 12 octobre 2018 pour les classes de GS au CM2. Pour les CP CE1 et CE2 : pétanque au mois de mars, Athlétisme/APER au mois de juin. Pour les CM1 CM2 : pétanque en mars et athlétisme/thèque en juin.

→ 2 spectacles proposés par la Communauté de communes Châtaigneraie Cantalienne.

- pour les maternelles : spectacle "Que deviennent les ballons lâchés dans le ciel ?" par la Cie d'objet direct, du 7 au 10 janvier 2019 (lieu à définir)

- pour le spectacle des élémentaires : spectacle "Haut Bas" par la Cie Mains Fortes, du 03 au 05 juin 2019 (lieu à définir)

→ Deux semaines (du 13 mai au 24 mai) seront dédiées à l'éducation à la prévention routière et à la santé.

→ Sorties piscine à la piscine de Saint Mamet en fin d'année scolaire si le temps le permet.

→ Fête de l'école le vendredi 28 juin, après l'école, dans la salle polyvalente.

### **Présentation des différents projets par les enseignants des classes concernées :**

Toutes les sorties scolaires proposées sont pensées dans le cadre du projet d'école et des projets de classe. Il s'agit soit d'un démarrage d'un apprentissage, soit d'un aboutissement. Les sorties sont en lien avec les programmes nationaux que nous devons respecter.

#### T.P.S. / P.S. et M.S.

→ Sortie à La Plantelière jeudi 27 septembre (travail sur les 5 sens)

→ Sortie au Muséum des volcans dans le cadre du projet « Faites vos jeux » à confirmer.

→ Musique : une demande d'intervention de Denis Wagenmann (DUMISTE) pour les élèves de maternelle a été faite, nous sommes dans l'attente d'une réponse.

→ Sortie à Velzic, les « jouets de Fanny », faisant suite au projet « Faites vos jeux », le vendredi 21 juin (date à confirmer)

#### G.S. et C.P.

→ Piscine : 8 séances seront dispensées au Centre Aquatique d'Aurillac du 14 janvier au 8 février 2019, les lundis et vendredis après-midi. L'équipe enseignante tient à remercier les accompagnateurs car ces séances seraient susceptibles d'être annulées s'il venait à manquer des personnes agréées.

→ Deux semaines (du lundi 19 au vendredi 30 novembre les après-midi) Mac Maths : c'est un module d'approfondissement des compétences en maths à partir de jeux en petits groupes avec des intervenants supplémentaires (enseignants retraités, conseillers pédagogiques...). L'aboutissement de ce projet se fera sous la forme d'un quine le vendredi 30 novembre où les parents de GS/CP seront conviés.

→ Sortie au Muséum des volcans dans le cadre du projet « Faites vos jeux » à confirmer.

→ Pour les CP, projet de programmation de petits robots (Blue Bot) en période 5 pour apprendre aux élèves à se repérer sur un quadrillage (partenariat avec Canopé).

→ Sortie à Décazeville à l'Hôpital (Association « Gros bobos » qui travaille pour dédramatiser les opérations et les visites à l'hôpital pour les petits bobos) et à la caserne des Pompiers en mars ou avril.

#### C.E.1

→ Projet sur les insectes (cabane à insectes installée près de la cantine) et sur les escargots (élevage en classe).

→ Une animation sur plusieurs demi-journées avec le CPIE de Haute Auvergne et le Syndicat Mixte du Bassin de la Rance et du Célé à St Mamet en mai –juin pour découvrir la faune et la flore de la zone humide située en-dessous de l'école (réalisation de panneaux...).

→ Sortie au Muséum des volcans dans le cadre du projet « Faites vos jeux » à confirmer.

→ Projet Beneylu (Environnement numérique du Travail : médiathèque avec les jeux éducatifs, activités réalisées en classe, cahier de texte, journal du jour). La formation pour les élèves à cet outil se fera en APC.

→ Sortie de fin d'année non définie

### C.E.2

→ Beneylu pour les parents (outil de liaison : messagerie, accès aux devoirs, calendrier, journal du jour...) et mise en place au niveau des enfants en périodes 3 et 4 (formation pour les élèves sur le temps des APC)

→ Décloisonnement des élèves de CM1 de la classe de CE2/CM1 avec les autres CM1 (découverte du monde et chant) 3 fois par semaine

→ Participation au rallye orthographe (il s'agit d'un challenge en dictée au niveau du Cantal)

→ Sortie de fin d'année (à définir)

### C.M.1

→ Piscine : 9 séances seront dispensées au Centre Aquatique d'Aurillac le mardi matin, du 8 janvier au 19 mars 2019 inclus pour les CM1 (y compris pour les élèves de CM1 dans la classe de CE2/CM1) et CM2.

→ Sortie Rando (USEP) en mai-juin

→ Sortie de fin d'année à préciser

### C.M.2

→ Participation à la cérémonie du 11 novembre à l'occasion du Centenaire pour les élèves qui le souhaitent (lectures de lettres de poilus et de courtes productions d'écrits, participation pour chanter la Marseillaise). 13 enfants sur 20 y ont participé.

→ Correspondance scolaire avec des élèves de La Réunion (peut-être projet, en partenariat avec le conseiller pédagogique en EPS, qui consiste à suivre Antoine Guillon, un sportif de haut niveau sur l'île de la Réunion)

→ Informatique dans le cadre des APC en périodes 4 et 5

→ Initiation aux gestes de premiers secours à partir de scénettes

→ Sortie Rando (USEP) en mai-juin (probablement la sortie de fin d'année)

L'équipe enseignante remercie l'APE pour le financement des sorties scolaires, financement possible notamment grâce aux bénéfices récoltés lors des manifestations qu'elle propose :

- un concert avec une entrée libre, proposé bénévolement par le groupe « Cabrettes et Accordéons des Burons de Pailherols » qui s'est déroulé le vendredi 12 octobre dès 20h30 en l'église de Saint-Mamet,
- la vente de sapins de Noël,
- la bourse aux jouets, le dimanche 2 décembre 2018,
- le quine (en commun avec le collège), prévu le dimanche 20 janvier 2019,
- le vide dressing, le dimanche 7 avril 2019,
- la fête de l'école, le 28 juin 2019.

Cette année encore, la Municipalité a offert un dictionnaire à tous les élèves de C.E.2. L'équipe enseignante présente également ses remerciements à Mr Le Maire pour son intervention auprès des élèves concernant sa fonction de Maire.

## **VI. Travaux, budget et sécurité**

Travaux :

- L'équipe enseignante remercie, de la part des enfants, les employés communaux qui ont tracé de très jolies marelles dans les cours de récréation et qui ont confectionné des meubles dans les classes.

- Il y a des problèmes de lignes téléphoniques à l'école et nous nous en excusons. L'interlocuteur n'est pas audible. La Mairie a été mise au courant. Resintel est intervenu mais le problème n'est pas résolu.

Mr Le Maire répond qu'une intervention d'Orange va avoir lieu dans les 2 mois à venir pour résoudre le problème.

Budget :

- Entre 2015 et 2018, il y a eu une inflation concernant le coût des fournitures scolaires de plus de 20%. Nous souhaiterions une revalorisation du montant de la subvention allouée à l'école pour pallier à cette augmentation.

Mr Le Maire répond que la décision sera prise en conseil municipal lors du vote du budget communal qui fonctionne en année civile. Il confirme après vérification que le fournisseur de la mairie n'est pas moins cher que celui de l'école. Une enseignante précise que le budget n'a pas été augmenté depuis longtemps. Mme Fialon ajoute qu'une augmentation de la dotation école avait eu lieu il y a 3-4 ans.

- Informatique : La prise en charge du renouvellement de la licence Smart est de 99,01 euros pour l'ensemble des tableaux numériques. Si jamais la licence n'est pas renouvelée, certains outils essentiels ne pourront plus être utilisés. Serait-il possible que la Mairie prenne en charge tous les ans le renouvellement de cette licence ? De plus, serait-il possible qu'une maintenance informatique soit mise en place ?

Mr Le Maire répond qu'il souhaiterait que cette licence soit payée directement par l'école et donc intégrée aux dépenses pédagogiques comme c'est le cas pour les fournitures scolaires, sous la forme d'une augmentation de la dotation par élève. Une enseignante demande s'il serait possible d'avoir une avance pour couvrir les frais de cette licence. En ce qui concerne la maintenance informatique et l'entretien, le CIT (Cantal Ingénierie et Territoire) doit mandater un prestataire. Cependant les délais ne sont pas connus. De plus, reste à définir ce que va couvrir cette maintenance.

Sécurité :

- L'école a fait une demande à Mr Le Maire et à la Communauté de Communes pour savoir s'il serait possible que le ramassage scolaire récupère les élèves du primaire après 17h00 le lundi et mardi, comme c'est le cas le jeudi et le vendredi. En effet, les APC se déroulent le lundi et le mardi de 16h00 à 17h00 et actuellement, tout comme l'année dernière, le personnel responsable du ramassage scolaire vient chercher les enfants à 16h40. Cela pénalise les enfants ayant des besoins spécifiques d'apprentissage.

Mr Le Maire précise que c'est très compliqué au niveau du Conseil Départemental et de la Mairie : soucis d'organisation et de changement d'emploi du temps pour les personnels concernés. Un appel d'offre du Conseil Départemental est mis en place tous les ans en ce qui concerne le transport scolaire mais il est possible de faire des avenants en cours d'année pour effectuer des modifications. Une représentante de parents d'élèves ajoute qu'elle a été témoin de comportements dangereux pour les enfants au cours du Transport scolaire (ceintures non attachées, enfants qui descendent du bus Place de l'An 2000 pour se rendre à la boulangerie entre 16h50 et 17h00). Une autre mère d'élève signale que son fils est déposé par le bus scolaire devant l'école bien avant l'heure sans être remis au personnel de garderie. Une enseignante demande pourquoi est-ce que c'est possible le jeudi et le vendredi que le bus passe à 17h00 et pas le lundi et le mardi.

- L'absence des ATSEM lors de leur temps de réunion (TAP, mairie) perturbe l'organisation pédagogique et peut compromettre la sécurité des enfants. Serait-il possible d'envisager une autre organisation pour ces réunions ?

Mr Le Maire précise que pour avoir des TAP de qualité, il faut des moments de concertation. Sans remettre en cause le bienfondé de la concertation, un enseignant précise que l'absence de l'ATSEM peut mettre en défaut la sécurité des élèves. En réponse, Mr Le Maire ajoute qu'à certains moments de la journée, les ATSEM « ne font pas du travail d'ATSEM ». Après relecture des fiches de poste, la préparation de matériel pédagogique (préparation de supports pour les élèves, confection de jeux de manipulation...) entre bien dans les tâches qui leur sont dévolues et que l'organisation de leur travail sur le temps scolaire incombe au directeur de l'école.

- Exercice incendie : il a eu lieu le 12 septembre 2018. L'alarme incendie a été peu entendue dans les classes qui avaient la porte fermée.

- Exercice PPMS : L'exercice PPMS a eu lieu le mardi 13 novembre. Le scénario d'alerte intrusion-attentat proposé par l'assistant de prévention de l'Education Nationale nous a amené à nous confiner. L'exercice s'est bien déroulé. En préparant l'exercice, nous nous sommes rendus compte qu'il manquait des films sur les vitres pour ne pas être vus de l'extérieur dans les salles du bas notamment, le couloir de la maternelle et les salles donnant en rez-de-jardin. L'alarme PPMS ne sonne pas assez forte aussi.

Mr Le Maire répond qu'il y a une norme et les alarmes sont au maximum. Sinon il faudrait rajouter d'autres haut-parleurs. La DDEN précise la nécessité de le notifier sur le registre de sécurité. Mme Malgouzo précise que ce sera fait. Mr Le Maire signale aussi que si cette alerte devait être déclenchée à la cantine, cela poserait problème dans le sens où il n'y a pas de bouton PPMS. De plus, il ajoute que les films occultants ne seraient nécessaires selon la commission de sécurité que du côté de la route et non côté zone humide.

## VII. Questions diverses

« Garderie : Il y a des difficultés à la garderie pour que les enfants aillent boire (pas d'accès à l'eau), notamment lorsqu'ils sont dehors ? Est-il possible de prévoir des gobelets car le système des gourdes ou bouteille d'eau pose problème : gourdes qui se renversent dans les cartables... Ou bien peut-on instaurer un système où tous les enfants iraient boire à un moment donné ? »

Après en avoir débattu, Mr Le Maire précise que des gobelets seront mis à la disposition des enfants les plus petits (pour ceux qui ne peuvent pas boire au robinet) mais est convaincu que, pour des raisons d'hygiène, le système des gourdes est préférable.

« Est-ce possible que les feutres et feuilles de dessins de la garderie soient accessibles tout le temps (même lorsque les enfants sont dehors) ? De ne pas utiliser le matériel personnel des enfants ? A l'école, on demande de ne pas ramener des jouets de la maison et donc c'est contradictoire : les enfants ne devraient pas utiliser les crayons de la maison. »

Mr Le Maire n'y voit pas d'inconvénient à condition de respecter le matériel (le budget fourniture de la garderie ne permet pas de changer les feutres tous les mois).

« Où en est-on de la couverture du préau ? du « parking » à vélo ? »

Le bâtiment n'étant pas droit, le coût d'une couverture est très élevé (40 000 euros). La Mairie s'est donc tournée vers la solution d'un store électrique adapté pour la pluie et le soleil et de plantations d'arbres. Une solution provisoire de mise en place de parasols a été proposée par Mr Février.

### Mot du Maire :

♦ Mr Le Maire demande à la directrice la possibilité d'utiliser les locaux en dehors du temps scolaire pour le vote du mois de juin car la Mairie est en travaux. Mme Malgouzo accepte.

♦ Il informe qu'une exposition d'objets et documents relatifs à la guerre de 14-18 aura lieu à la Médiathèque de Saint Mamet à l'occasion du Centenaire de l'Armistice. Un mot via les cahiers de liaison des enfants sera distribué aux familles pour leur demander s'ils ont la possibilité de prêter des objets ou documents relatifs à cette période pour alimenter l'exposition.

♦Zone humide : il remercie l'équipe enseignante pour l'intérêt porté et la participation à l'aménagement de la zone humide. Il précise qu'un parcours passerelle est prévu ainsi que deux mares pédagogiques et une partie boisée. Des panneaux tout le long du circuit seront donc élaborés par les élèves de l'école. Un panneau évolutif en fonction des saisons sera créé en dessous de l'école et complété par les enfants. Il précise que Mr Prévitali, responsable du projet, a déjà observé de nouvelles espèces de faune et de flore dans cette zone. De plus, les jardins partagés vont se mettre en place au printemps, l'hiver servant au terrassement. Un jardin école/TAP sera prévu en hiver ou au printemps. Un composteur sera mis en place pour la cantine. Mr Le Maire ajoute que le poulailler est disponible et qu'il attend le feu vert de l'école pour le mettre en place.

♦Pour la route départementale, les tracés vont être faits prochainement. Une lice va être mise en place au-dessus du parking pour protéger le parking en contre-bas en cas d'accident sur la départementale. Un escalier est en cours de réalisation sur le côté de la cantine. Mr Le Maire constate que de plus en plus d'enfants arrivent à pieds ou à vélo à l'école.

♦Mr Le Maire signale qu'au niveau de la cantine, le cuisinier travaille en circuit court, ce qui lui permet de maîtriser son budget. Il y a peu de gaspillage ce qui prouve que les enfants mangent bien.

De plus, il ajoute que des travaux vont avoir lieu à la cantine. En effet, un raccord mal vissé a provoqué d'importantes fuites et dégradé les murs par capillarité. Une expertise est en cours au niveau de l'assurance. Des travaux suivront.

♦Le conseil municipal des jeunes organise une collecte de jouets au profit du Secours populaire dans le cadre de la bourse aux jouets. Il remercie les familles pour les nombreux dons de jouets qu'il y avait eu l'année précédente au profit des Restos du Cœur.

Mme MALGOUZOU remercie tous les participants et clôture la séance à 20h30.

Mme MALGOUZOU



Mme MONTIL



Mme BONNISSEAU

